

Description des cours obligatoires de littérature au collégial

Josée Bonneville

Number 126, Summer 2007

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/36714ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Productions Valmont

ISSN

0382-084X (print)

1923-239X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bonneville, J. (2007). Description des cours obligatoires de littérature au collégial. *Lettres québécoises*, (126), 9–10.

L'enseignement de la littérature au cégep

Un vent de changement souffle-t-il ?

La parution de *Lettres à mes collègues sur l'enseignement de la littérature et de la philosophie au collégial* (Nota bene, automne 2006), de Louis Cornellier, a créé une véritable commotion, au point que l'Académie des lettres du Québec, puis l'Anel et l'UNEQ conjointement de même que *Lettres québécoises* ont cru bon d'en parler. Un vent de changement souffle-t-il ?



Lors de la rencontre tenue par l'Anel et l'UNEQ le 14 mars dernier, il a été reconnu formellement par André Laferrière, le représentant du Ministère de l'Éducation, que les « devis » du ministère n'obligeaient d'aucune façon les professeurs à enseigner les deux premiers cours du cégep en littérature française (ce sont les cours 101 et 102). Seul le troisième (103) est dédié spécifiquement à la littérature québécoise. C'est ce que précise du reste Josée Bonneville dans sa présentation. Pourtant, l'idée reçue que seule la littérature française doit être enseignée dans les deux premiers cours persiste. Or, il y a un véritable malaise. On le voit à la lecture des témoignages qui suivent. Alors, pourquoi les professeurs ne redéfiniraient-ils pas cet ensemble de cours en fonction d'une vision résolument axée sur la culture québécoise, mais qui ne refuserait pas de mettre en relation les œuvres d'ici avec celles de la francophonie tout autant qu'avec celles de la littérature étrangère ?

JOSÉE BONNEVILLE

Description des cours obligatoires de littérature au collégial

Tout programme d'études, au cégep, est composé de cours de la formation spécifique (cours directement reliés au programme) et de cours de la formation générale.

Parmi ceux-ci, on trouve quatre cours de français. À l'automne 1994, dans la foulée d'une réforme de l'enseignement collégial, réforme articulée autour de la fameuse approche par compétences, ces cours ont été passablement modifiés. Ils sont passés de 45 à 60 heures par session et ils ont été répartis en deux composantes de la formation générale, la commune et la propre.

FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE

La formation générale commune compte trois cours (appelés « ensembles » dans les documents ministériels) de français. Ces cours sont précédés, pour les nouveaux cégépiens qui maîtrisent mal la langue écrite (et seulement pour eux), d'un cours de mise à niveau principalement axé sur l'apprentissage de la grammaire et sur la rédaction de courts textes. Chacun des trois cours est conçu en fonction d'une compétence, elle-même subdivisée en éléments de compétence¹. En 1994, la description des trois cours était suivie de quelques précisions sur le corpus. Il y était question, pour les deux premiers cours, le 101 et le 102, d'« extraits d'œuvres » et « d'œuvres marquantes de la littérature francophone appartenant à des courants littéraires différents ». Étant donné

que des documents de travail antérieurs à l'implantation de la réforme mentionnaient explicitement des courants de la littérature française, la grande majorité des cégeps ont conçu leurs cours 101 et 102 à partir de courants et d'œuvres de cette littérature. Quatre ans plus tard, en 1998, dans une version révisée des devis, le Ministère a biffé les indications sur le corpus et s'est contenté d'énoncer le principe général suivant qui est toujours en vigueur :

Les œuvres et les textes littéraires choisis respectent les caractéristiques suivantes : ils ont marqué l'histoire de la littérature d'expression française ; ils appartiennent à des époques différentes ; ils touchent aux quatre principaux genres littéraires (poésie, théâtre, discours narratif, essai) qui se trouvent répartis dans les trois ensembles de la formation générale commune et chacun des ensembles doit toucher à au moins deux genres différents. Ces choix assurent une place équilibrée à la littérature québécoise. Les œuvres additionnelles et un certain nombre des textes littéraires choisis peuvent être des traductions d'œuvres ou de textes appartenant aux littératures étrangères.

Par ailleurs, dans sa description des cours 101 et 102, le Ministère a remplacé les mots « œuvres de la littérature francophone » par « textes littéraires de genres variés et de différentes époques ». Seul le cours 103 fait explicitement référence, et ce, depuis 1994, à une littérature précise, soit la littérature québécoise.

En pratique, même si, dans les cours 101 et 102, quelques cégeps s'ouvrent à d'autres littératures (y compris québécoise), ainsi que le permet le devis, la plupart se consacrent à la littérature française parce qu'ils ont maintenu, en 1998, les cours élaborés en 1994. Il existe cependant de multiples variantes institutionnelles. Certains cégeps commencent leur cours 101 au Moyen Âge et d'autres, au XVIII^e siècle, par exemple, et la ligne de démarcation entre les cours 101 et 102 se situe, le plus souvent, en 1850, mais parfois en 1800 ou en 1900. Par conséquent, la dernière colonne du tableau qui suit rend compte de la pratique la plus répandue, dans les cégeps, et non des devis ministériels qui, on le constate, restent vagues en ce qui concerne le contenu littéraire des cours (ils sont beaucoup plus précis en ce qui a trait aux éléments de la compétence). Comment interpréter, par exemple, les mots « place équilibrée à la littérature québécoise » ?

Quant au choix des œuvres, il est, depuis toujours, laissé à la discrétion des professeurs. Aussi bien dire qu'il est infini ! Seule une enquête pourrait déterminer quels sont les



JOSÉE BONNEVILLE

auteurs les plus lus. Je risque quelques noms à la lumière de ma connaissance personnelle du milieu collégial. En France, avant le ^{xx} siècle, Molière et Maupassant remportent certainement la palme et côtoient Voltaire (surtout *Candide*), les poètes romantiques et les poètes symbolistes (surtout Baudelaire). Au ^{xx} siècle, Camus occupe une place de choix (surtout *L'étranger*). Au Québec, du côté du terroir : *Maria Chapdelaine*, *Trente arpents*, *Un homme et son péché* et surtout *Le Survenant*; en poésie : Nelligan, Saint-Denis Garneau et Miron; en théâtre : Tremblay, Dubé (surtout *Un simple soldat*) et Gélinas; en roman : Poulin (surtout *Volkswagen blues* et *Les grandes marées*), Ducharme, Godbout, Marie-Claire Blais, Anne Hébert, Gabrielle Roy et de nouveau Tremblay. J'ajoute que plusieurs professeurs se servent d'anthologies.

FORMATION GÉNÉRALE PROPRE

La formation générale propre constitue une nouveauté de la réforme. Son objectif est de faire le pont entre le programme d'études de l'étudiant et une formation générale jugée par certains trop éloignée de celui-ci. Elle compte un seul cours de français, mais celui-ci est offert en plusieurs versions dont le nombre et le contenu varient beaucoup d'un cégep à l'autre. Deux raisons expliquent ces variations.

La première tient au processus d'adaptation. Les cégeps se sont vite rendu compte de l'impossibilité d'adapter le cours à chaque programme (ne serait-ce que pour des raisons financières) et ils ont procédé à des regroupements de programmes en fonction desquels ils ont conçu diverses moutures de leur cours. Le résultat varie d'autant plus que le nombre et le choix des programmes diffèrent d'un cégep à l'autre. La deuxième raison tient à l'imprécision de l'énoncé de compétence (« Produire différents types de discours ») ainsi que des éléments de la compétence. Ceux-ci orientent davantage le cours vers la communication que vers la littérature, sans exclure celle-ci ainsi qu'en témoignent les mots « discours littéraires ou non littéraires » qu'on peut y lire. Ce flou laisse place à des interprétations diverses, et le cours est tantôt un cours de communication et tantôt un cours de littérature. Dans ce deuxième cas, certains cégeps offrent soit un deuxième cours de littérature québécoise (contemporaine), soit un cours de littérature étrangère, soit un mélange des deux.

TABLEAU DES COURS

Les trois cours de la formation commune doivent être suivis dans l'ordre parce qu'ils répondent à une logique séquentielle. En général, celui de la formation propre les suit, mais il arrive qu'il soit placé ailleurs.

COURS	TITRE DU COURS	ÉNONCÉ DE LA COMPÉTENCE	PRINCIPAL ÉLÉMENT DE LA COMPÉTENCE	CORPUS
FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE				
601-101	Écriture et littérature	Analyser des textes littéraires de genres variés et de différentes époques.	Rédiger une analyse littéraire ou un commentaire composé ou une explication de texte d'au moins 700 mots.	Littérature française d'avant 1800 ou 1850 ou 1900.
601-102	Littérature et imaginaire	Expliquer les représentations du monde contenues dans des textes littéraires de genres variés et de différentes époques.	Rédiger une dissertation explicative d'au moins 800 mots.	Littérature d'expression française à partir de 1800, de 1850 ou de 1900.
601-103	Littérature québécoise	Apprécier des textes de la littérature québécoise.	Rédiger une dissertation critique d'au moins 900 mots.	Littérature québécoise.
FORMATION GÉNÉRALE PROPRE				
Numéros locaux	Titres locaux	Produire différents types de discours oraux et écrits.	Présenter des textes et des discours oraux du type informatif, critique ou expressif, liés notamment au champ d'études de l'étudiant ou de l'étudiante.	Très variable.



STÉPHANE BOURGUIGNON

ÉPREUVE UNIFORME DE FRANÇAIS

À la suite de son cours 103, l'étudiant doit se soumettre à une épreuve ministérielle de français dont la réussite est obligatoire pour l'obtention du D.E.C. Cette épreuve consiste en la rédaction d'une dissertation critique de 900 mots qui porte sur des poèmes, des textes dramatiques ou des textes narratifs écrits par des auteurs français et québécois. Jusqu'en décembre 2006 inclusivement, les auteurs le plus souvent proposés à l'épreuve ont été, en France, Molière, Hugo, Baudelaire et Maupassant (cinq fois chacun).

et, au Québec, Tremblay (six fois), Dubé (cinq fois) et Nelligan (quatre fois).

UNE RÉFORME À VENIR

Le Ministère a mis sur pied un comité qui est en train de réviser, de nouveau, les cours de la formation générale. Dans un document de travail intitulé *Profil de la formation générale*, on peut lire l'énoncé général suivant : « Apprécier des œuvres littéraires en fonction de l'héritage de la culture québécoise et de la diversité des cultures. » Comment cela se traduira-t-il concrètement ? Les cégeps sont censés être fixés là-dessus dans deux ans. À suivre...

1. On peut consulter le programme du ministère de l'Éducation à l'adresse suivante : <http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-coll/programm.asp>.